



## Séparation et garde d'enfant

Par **soleil76**, le **15/06/2010** à **12:17**

Bonjour, je suis une maman d'une petite fille de 2 ans. Elle n'a jamais vécu avec son père car il m'a trompé pendant la grossesse. J'ai refais ma vie, mon compagnon a 2 enfants ce qui nous en fait 3. Il doit être muté à la Réunion, pour raison professionnelle. Le papa de ma fille peut-il s'opposer à ce que ma fille vienne avec moi et le reste de la famille. Le papa a lui aussi l'autorité parentale, il a un droit de garde un week-end sur deux, le mardi soir et la moitié des vacances scolaires, décision du JAF l'année dernière. Si mon compagnon n'accepte pas cette mutation, il peut être licencié. Devons-nous être pacés ou pas ? Je vous remercie d'avance de porter attention à ma question

Par **amajuris**, le **15/06/2010** à **20:06**

Bonsoir, le père de votre famille est en droit d'exiger le respect de la décision du JAF. Si vous voulez la modifier, il faut qu'il soit d'accord et revoir le JAF. Je dirais que le père de votre fille a plus de droits sur votre situation que votre compagnon car apparemment vous n'êtes pas la mère de ses enfants. Cordialement